

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 8 décembre, a arrêté un projet de loi du pays et quatre projets de délibération du Congrès. Il a également adopté 47 arrêtés, examiné 40 dossiers d'étrangers et émis un avis sur un projet de décret.

Projet de loi du pays

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays portant diverses modifications du Code des douanes de la Nouvelle-Calédonie.

> *Voir le communiqué détaillé « Modernisation du Code des douanes ».*

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Yannick Slamet, avec Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative à une remise gracieuse des pénalités de retard (48 millions de francs) sur un marché de travaux lié au Médipôle.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative au contrôle et à l'attestation de la conformité des installations électriques intérieures aux règlements et normes de sécurité en vigueur (COTSUEL).

> *Voir le communiqué détaillé « COTSUEL ».*

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant modification de la délibération n° 293 du 14 janvier 1992 réglementant les prix de vente des tabacs, cigares et cigarettes et augmentation du taux de la taxe sur les alcools et tabacs en faveur du secteur sanitaire et social (TAT3S).

> *Voir le communiqué détaillé « Augmentation des prix des tabacs ».*

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui approuve l'avenant n° 5 au contrat de développement État/Nouvelle-Calédonie pour la période 2017-2022. Il permettra de redéployer certains crédits et opérations.

> *Voir le communiqué détaillé « Avenant au contrat de développement État/NC 2017-2022 ».*

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les frais engagés (752 000 francs) pour Stéphane Aigouy, inspecteur du Pôle national de la sécurité des ouvrages hydrauliques (PoNSOH), dans le cadre d'une mission annuelle d'expertise en matière de contrôle de la sécurité des barrages hydrauliques de Nouvelle-Calédonie. Ce service spécialisé de l'État est rattaché au ministère de la Transition écologique et solidaire. L'assistance technique qu'il apporte à la Nouvelle-Calédonie est réalisée à titre gratuit. Les frais de transport aérien, d'hébergement en demi-pension et de mise à disposition d'un véhicule de location sont supportés par la Nouvelle-Calédonie, sur son budget propre.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'intervention d'un million de francs à la Mission d'accompagnement à la scolarité en province Nord (MASCOP). Cette association a pour objectif de lutter contre l'échec scolaire et de participer à la motivation et à la réussite scolaire des élèves des établissements d'enseignement du second degré.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 28,55 millions de francs de subventions aux provinces Sud, Nord et des îles Loyauté au titre de la prise en charge du suivi médico-social en milieu scolaire des élèves de l'enseignement primaire public et privé.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 76 millions de francs de subventions d'équipement aux établissements publics d'enseignement du second degré pour l'accueil des élèves, le service général et l'achat d'équipements pédagogiques informatiques.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement, avec Vaimu'a Muliava et Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné les membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de nouveaux bâtiments du lycée professionnel, commercial et hôtelier Auguste-Escoffier, à Nouméa.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 du budget 2021 de l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC). Elle s'établit à 13,64 millions de francs en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement. La section d'investissement reste inchangée. Ainsi, le budget global 2021 de l'IFPSS-NC est arrêté à la somme de 596,08 millions de francs, répartie à raison de 425,66 millions en section de fonctionnement et de 170,41 millions en section d'investissement. Celle-ci est votée avec un suréquilibre de 123,2 millions de francs.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé des mesures de régulation de marché sur le secteur des farines de froment ou de méteil (mélanges de céréales).

> Voir le communiqué détaillé « Mesures de régulation de marché sur le secteur des farines ».

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a soldé le programme 2021 du fonds de concours pour le développement de l'élevage porcin (FDEP). Ce texte fait suite à un premier arrêté adopté par le gouvernement le 4 août 2021, qui a permis de verser une avance aux bénéficiaires du fonds correspondant à la moitié du montant perçu sur l'exercice 2020, soit 38 millions de francs au total. Pour finaliser le programme 2021, un comité de direction s'est réuni le 22 novembre et a décidé d'attribuer des subventions complémentaires à l'UPRA porcine pour des actions d'amélioration génétique (10,37 millions) et la gestion des dispositifs au bénéfice des éleveurs (4,77 millions), au syndicat des naisseurs et naisseurs-engraisseurs porcins de Nouvelle-Calédonie pour l'organisation de la profession (2,67 millions), à l'Interprofession viande de Nouvelle-Calédonie pour l'organisation économique de la filière viande (2,4 millions) et la gestion de la classification porcine (2,05 millions). Le programme 2021 du FDEP est ainsi arrêté en recettes et dépenses à la somme de 38 millions de francs.

Au visa d'Adolphe Digoué, avec Gilbert Tyuïenon et Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté en application de la délibération n° 143 du 23 avril 2021 relative aux infrastructures de recharge ouvertes au public pour véhicules électriques. Il fixe notamment les normes auxquelles doivent répondre ces infrastructures, le seuil de puissance à partir duquel une déclaration d'exploitation ou une autorisation d'exploiter est nécessaire ou encore les données techniques et géographiques à fournir.

Au visa d'Adolphe Digoué, avec Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'exploitation de six centrales photovoltaïques sur la Grande Terre, en lien avec la septième période d'instruction. Il s'agit de :

- quatre projets situés sur terres coutumières, à Koumac, Thio, Voh et Poindimié, d'une puissance totale de 9 834 kWc pour un tarif de vente moyen de l'énergie de 6,2 francs par kWh ;
- deux projets à caractère innovant : « Boulouparis Power » qui combine une centrale photovoltaïque à un osmoseur, situé au à la marina Port du Sud et piloté à distance, pour produire de l'eau douce, et « PV Pouéo » qui allie une centrale photovoltaïque à une unité de production d'hydrogène destinée à l'usage de quatre véhicules. Ces deux projets, d'une puissance totale de 6 MWc, conduisent à un tarif de vente moyen de l'énergie de 7,6 francs par kWh.

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté d'application de la délibération n° 119/CP du 26 novembre 2018 relative à la sécurité et à l'habitabilité des navires. Il définit notamment la périodicité du renouvellement du permis de navigation en offrant la possibilité d'étendre les visites périodiques au-delà d'un an, sur la base de critères d'évaluation. Il nomme les représentants de la Nouvelle-Calédonie à la commission de la réglementation de la sécurité et précise les modalités d'habilitation des sociétés de classification et des organismes techniques. Il fixe enfin les règles générales de sécurité, d'habilité et de prévention de la pollution en intégrant un règlement général annexé qui sera composé de trois règlements autonomes relatifs aux chalands miniers, aux navires à utilisation commerciale et aux navires de plaisance exclus du marquage CE. Ces derniers constituent les premières normes spécifiques élaborées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour sa flotte de navires domestiques.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'occupation temporaire des dépendances du domaine public aéronautique de l'aérodrome de Koné (hangar) par CAP ULM.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 36 millions de francs à la commune de Dumbéa pour les travaux de sécurisation d'urgence de la route

municipale 1 effectués à la suite de l'effondrement survenu au col de Katiramona. Ils ont permis d'ouvrir cette voie en alternat afin d'éviter aux usagers une longue déviation.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 16,37 millions de francs à la province Sud. Cette somme correspond au premier appel de fonds de l'opération n° I-2 du contrat de développement inter-collectivités 2017-2021, intitulé « Amélioration de la liaison interprovinciale de la côte Est (route Thio-Canala) ». La Nouvelle-Calédonie s'est engagée à contribuer au financement de ce projet à hauteur de 106,48 millions de francs.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours interne pour le recrutement dans le corps des lieutenants du cadre des sapeurs-pompiers de Nouvelle-Calédonie. Trois postes sont ouverts. La clôture des inscriptions est fixée au 30 décembre 2021 et les épreuves se dérouleront à compter du 29 janvier 2022.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le nombre de postes ouverts au titre des :
- premier (six postes) et second concours (un poste) externes option langue et culture kanak pour le recrutement dans le corps des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie ;
 - premier (quinze postes) et second concours (deux postes) externes pour le recrutement dans le corps des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie ;
 - premier (un poste) et second concours (un poste) sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des auxiliaires de puériculture du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;
 - premier (vingt postes) et second concours (quatre postes) externes pour le recrutement dans le corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie ;
 - premier (trois postes) et second concours (un poste) sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des infirmiers de bloc opératoire du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;
 - premier (quatre postes) et second concours (un poste) externes option langue et culture kanak pour le recrutement dans le corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie ;
 - premier (huit postes) et second concours (un poste) réservés pour le recrutement dans le corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie ;
 - premier (deux postes) et second concours (deux postes) sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des infirmiers anesthésistes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;
 - premier (seize postes) et second concours (un poste) sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des infirmières puéricultrices du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;

- premier (sept postes) et second concours (un poste) sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des techniciens de laboratoire du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;
- premier (trois postes) et second concours (un poste) sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des manipulateurs en électroradiologie du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;
- premier (86 postes) et second concours (24 postes) sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des infirmiers en soins généraux du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;
- premier (dix-huit postes) et second concours (deux postes) sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;
- premier (cinq postes) et second concours (un poste) sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des préparateurs en pharmacie du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Vaimu'a Muliava, avec Christopher Gygès, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2020-2235/GNC du 29 décembre 2020 portant attribution d'une subvention au mouvement des entreprises de France de Nouvelle-Calédonie (MEDEF NC), dans le cadre de l'organisation de l'évènement numérique DIGINOVA qui s'est tenu du 28 au 30 octobre 2020 à l'Université de la Nouvelle-Calédonie. Compte tenu du contexte budgétaire de la Nouvelle-Calédonie, la subvention prévue de 500 000 francs sera financée sur le budget 2021.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de fonctionnement d'un million de francs au consortium Communauté French Tech Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 500 000 francs au Cluster maritime Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la participation des acteurs calédoniens du numérique, de la recherche et de la mer à l'évènement international Ocean Hackathon, qui s'est déroulé du 13 au 14 novembre 2021 à Nouméa dans le centre d'affaires OoTech. Les enjeux de cet évènement sont de développer, pendant 48 heures, des outils et des solutions technologiques répondant à plusieurs défis autour de la mer (le risque requin, l'impact des activités humaines sur les récifs coralliens, la pêche ou la sécurité maritime), et de promouvoir ainsi les savoir-faire calédoniens.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2021-21/GNC du 5 janvier 2021 relatif à l'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets TECHINNOV, édition 2020 (11,3 millions de francs). Compte tenu du contexte budgétaire de la Nouvelle-Calédonie, les subventions aux sept projets lauréats seront financées sur le budget 2021.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis quatre entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises dans l'impossibilité de fournir du travail à leurs salariés soit sur le lieu de travail soit en télétravail, durant ces périodes.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis quarante entreprises et employeurs de personnel de maison au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises et d'employeurs qui n'ont pas pu mettre en place des mesures de prévention pour leur salarié ou leur clientèle durant ces périodes.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis cinquante-neuf entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises concernées par l'arrêté conjoint prévoyant les fermetures d'établissements, durant ces périodes.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé le bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 du 1^{er} novembre jusqu'au 31 décembre 2021, pour huit entreprises. Il s'agit d'entreprises qui justifient de difficultés économiques significatives, telles qu'une baisse significative du chiffre d'affaires, une dégradation de la trésorerie ou des pertes d'exploitation.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 2 du budget 2021 du Centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC). Elle est arrêtée à la somme de 4,5 millions de francs en section de fonctionnement et 0 franc en recettes d'investissement. Le budget global 2021 du CREIPAC est ainsi arrêté à la somme de 89,66 millions de francs, dont 80,7 millions en section de fonctionnement (équilibré en dépenses et en recettes) et, en section d'investissement, 6,17 millions en dépenses et 8,96 millions en recettes. La section d'investissement présente un suréquilibre de 2,78 millions de francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les tarifs des prestations du CREIPAC au titre de l'année 2021.

Au visa de Joseph Manauté, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 3 millions de francs à l'association Calédoclean. Cette association, qui sensibilise et soutient des opérations en faveur du développement durable, est également partenaire de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse pour des actions d'insertion.

Arrêtés de nomination

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé les fonctions de Léon Wamytan en qualité de secrétaire général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie par intérim et de directeur général des services de la Nouvelle-Calédonie par intérim.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé les fonctions de Thomas De Deckker en qualité de secrétaire général adjoint du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie par intérim et de directeur général adjoint des services de la Nouvelle-Calédonie par intérim.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Romain Capron en qualité de directeur de l'Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie, par intérim.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Sabine Ripoll en qualité de chef du service des affaires administratives, financières et de la communication de la direction de l'Enseignement.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Sophie Garcia en qualité de directrice du Budget et des affaires financières.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Coralie Lussiez en qualité d'adjointe au chef du service de l'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales.

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Karim Ouni en qualité de directeur adjoint de la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis trois avis favorables sur une demande de visa de long séjour et seize avis favorables sur une demande de titre de séjour. Il a accordé une autorisation de travail et en a renouvelé vingt.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret modifiant le code de procédure pénale (troisième partie : décrets) et relatif aux aides versées aux personnes détenues dépourvues de ressources suffisantes.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuïenon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.